



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 mars 2022  
Français  
Original : anglais

### Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 12 a) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives  
au programme et autres questions : rapports  
des organes de coordination**

## **Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2021**

### *Résumé*

En 2021, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses organes subsidiaires se sont concentrés sur le renforcement de leurs capacités collectives et de leur participation à la riposte mondiale aux effets sans précédents de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi qu'aux efforts de relèvement.

Dans le cadre de ses travaux relatifs aux programmes, le Conseil s'est penché sur les causes profondes des conflits et sur la manière dont des indicateurs autres que le produit intérieur brut (PIB) pouvaient être utilisés pour suivre et accompagner les progrès accomplis vers un relèvement équitable et inclusif après la pandémie et vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres du CCS ont continué de s'intéresser en particulier aux inégalités et à l'éthique de l'intelligence artificielle, à la prospective stratégique et au renforcement des capacités dans ces domaines.

Les membres du CCS ont également examiné les moyens de renforcer l'impact de l'action menée par le système des Nations Unies en ce qui concerne la biodiversité et les stratégies de gestion de la durabilité, ce qui les a conduits à approuver une approche commune visant à intégrer la biodiversité et les solutions de développement durable fondées sur la nature dans la planification et l'exécution des politiques et programmes des Nations Unies et le cadre relatif à la durabilité environnementale et sociale applicable à toutes les fonctions du système des Nations Unies constituant la phase II (Vers un rôle moteur dans le domaine de la durabilité environnementale et sociale) de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030) ([CEB/2021/2/Add.1](#)).



Dans le domaine de la coordination de la gestion institutionnelle, le Conseil s'est attaché à assurer la continuité des opérations et à favoriser un climat de travail sûr et inclusif dans l'ensemble du système des Nations Unies.

En outre, le CCS a continué à suivre une approche de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, tout en renforçant les mesures de prévention et d'intervention axées sur les victimes dans l'ensemble des organismes membres. Il a notamment achevé ses travaux concernant la promotion d'une vision commune de l'approche centrée sur les victimes à adopter dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies et publié un manuel destiné aux personnes chargées d'enquêter sur les plaintes pour harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies.

Le Conseil a également participé, avec d'autres organes cofinancés, à des activités de coordination dont on trouvera une description dans le présent rapport.

## I. Introduction

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait suite également aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 64/289 relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du Conseil dans son rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination.

2. Le présent rapport met en relief les principales activités menées en 2021 sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat. En tant qu'organe de coordination, le CCS, épaulé par ses mécanismes subsidiaires, à savoir le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes, s'emploie à assurer la cohérence de la gestion et des politiques, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les travaux du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et alignés sur les priorités des États Membres.

3. En 2021, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'influer à la fois sur les modalités d'organisation des sessions du Conseil et de ses organes de haut niveau, qui ont été tenues au format virtuel plutôt qu'en personne, et sur leur ordre du jour respectif.

## II. Pandémie de COVID-19 : riposte et relèvement

4. En 2021, la pandémie de COVID-19 a continué de bouleverser des vies, de créer de nouvelles incertitudes et de remettre en question les progrès accomplis de haute lutte vers la réalisation des objectifs de développement durable. Fidèles à leur engagement, le CCS et ses organes subsidiaires ont continué d'aider le système des Nations Unies à organiser la riposte à la pandémie et à préparer le relèvement au service des populations, mais les membres du Conseil se sont également attachés, dans leurs travaux de 2021, à réfléchir aux autres grands défis que le système multilatéral avait à relever.

5. La pandémie a accéléré la transformation en profondeur du système des Nations Unies et confirmé combien il était urgent de donner suite à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un leadership visionnaire et fondé sur des principes. Depuis le début de la crise, les membres du Conseil ont fermement maintenu le cap et veillé à ce que les entités du système mènent une action collective et cohérente face aux difficultés causées par la pandémie, transcendant les mandats, les piliers, les fonctions et les frontières. Cet effort s'est inscrit dans la droite ligne des engagements de la haute direction<sup>1</sup> (voir la figure ci-après) que le Comité de haut niveau sur la gestion a définis en 2021 afin d'aider les responsables du système des Nations Unies à accompagner les organismes dont ils ont la charge et leur personnel dans la transition vers les méthodes de travail de demain. Ces engagements s'inscrivent dans la

---

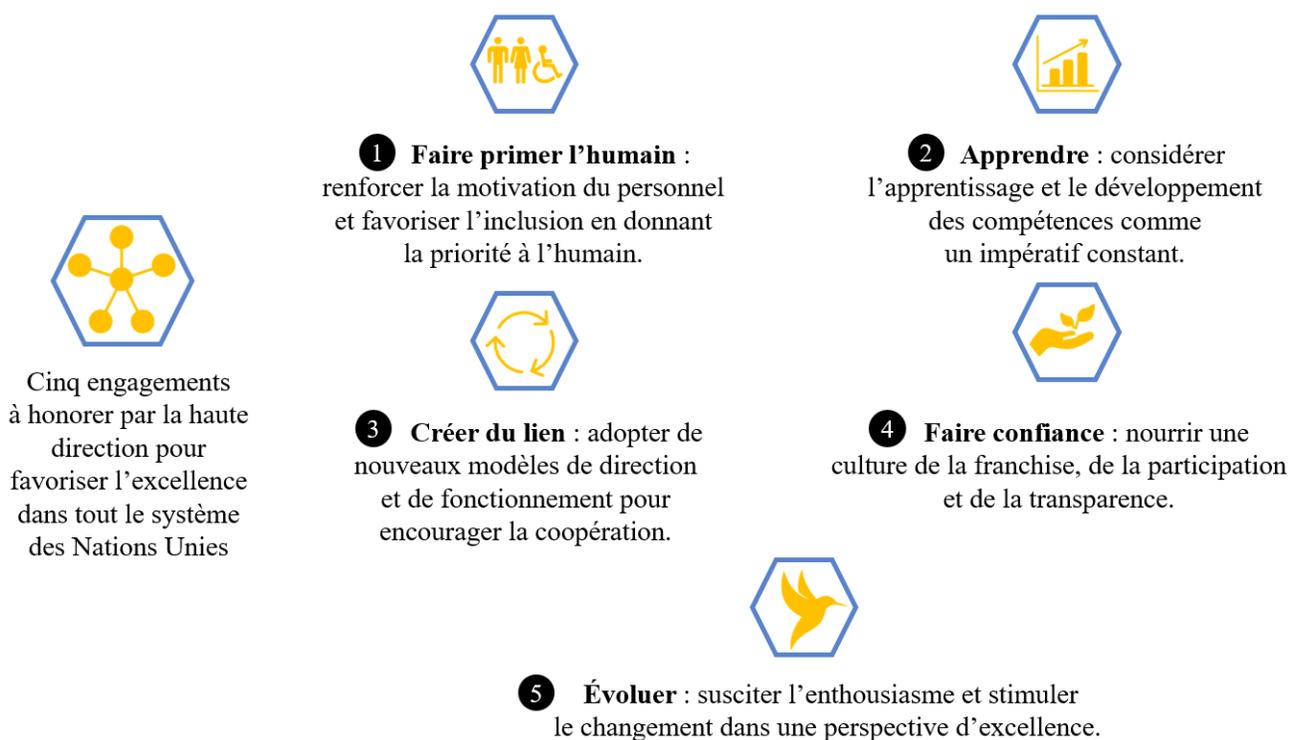
<sup>1</sup> Senior Leadership Commitments for the Future of Work in the United Nations System (Engagements de la haute direction pour l'avenir du travail dans le système des Nations Unies), disponible à l'adresse suivante : [https://unsceb.org/sites/default/files/2021-04/2021.HLCM\\_6.Add\\_2.Rev\\_1%20-%20Senior%20Leadership%20Commitments\\_0.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2021-04/2021.HLCM_6.Add_2.Rev_1%20-%20Senior%20Leadership%20Commitments_0.pdf).

continuité du modèle de leadership du système des Nations Unies<sup>2</sup> et tiennent compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.

6. Les cinq engagements de la haute direction sont adossés à trois principes transversaux que sont : a) la valorisation des technologies ; b) une véritable Unité d'action des Nations Unies ; c) la conscience écologique. Pour respecter et incarner ces engagements, il faudra faire preuve de franchise, de détermination et de résilience et veiller à ce que les organismes du système soutiennent celles et ceux qui les dirigent, notamment par l'intermédiaire d'activités d'accompagnement et de réflexion collective.

Figure

### Engagements de la haute direction



### *Harmoniser et coordonner la réponse institutionnelle du système des Nations Unies à la pandémie*

7. Sur la base des leçons tirées et de l'expérience acquise au cours de l'année écoulée dans le contexte de la crise sanitaire, le Comité de haut niveau sur la gestion a continué de mobiliser ses réseaux pour diriger une action coordonnée au service de la conception et de l'application de nouvelles modalités de gestion et offrir des orientations stratégiques, prendre des décisions opérationnelles et contribuer aux activités de suivi concernant la réponse apportée par l'administration à la pandémie de COVID-19.

8. Dès le début de la pandémie, il est apparu clairement à tout le système des Nations Unies que la cybersécurité était une question primordiale. Tout en continuant à œuvrer de manière déterminante en vue de faciliter le travail à distance, le Réseau Technologie et numérique a franchi une nouvelle étape dans le programme de

<sup>2</sup> CEB/2017/1, annexe.

transformation numérique du système en établissant un socle minimum commun à retrouver dans les stratégies de cybersécurité des différents organismes, constitué d'une série de mesures essentielles harmonisées devant favoriser la mise en œuvre desdites stratégies. Le Groupe d'intérêt pour la sécurité informatique s'est attaqué à plusieurs tâches prioritaires ; il s'est notamment employé à définir des approches communes en matière de sécurité du cloud, à protéger les données personnelles permettant d'identifier leur propriétaire et à évaluer la sécurité de l'informatique et des communications dans les entités du système, dans l'optique de renforcer la sécurité et la confiance quant au partage des informations. De nouveaux axes de travail relatifs à l'accessibilité numérique et au partage des connaissances concernant le télétravail et l'interprétation simultanée à distance ont été explorés.

9. Les membres du Réseau ressources humaines du CCS ont collaboré étroitement afin d'harmoniser l'action menée à l'échelle du système. Ils ont régulièrement tenu des réunions virtuelles ad hoc à l'occasion desquelles ils ont parlé des questions qui se posaient dans certains domaines stratégiques, en particulier des mesures de protection et de prévention sur le lieu de travail, de la vaccination, des stratégies de retour dans les locaux et des moyens de répondre aux problèmes de santé mentale et de stress touchant des membres du personnel. Le Réseau a également continué de mettre à jour régulièrement les directives administratives communes concernant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)<sup>3</sup>.

10. Le Réseau Finances et budget s'est penché sur l'impact de la pandémie sur l'exécution des fonctions financières et budgétaires, qu'il a fallu assumer à distance, et en particulier sur la situation financière et la structure de financement des entités du système. Il a examiné la façon dont celles-ci pouvaient communiquer à cet égard des informations supplémentaires utiles aux utilisateurs par l'intermédiaire des notes accompagnant leurs états financiers. Par ailleurs, il a réfléchi aux différentes manières dont les services de gestion financière pourraient se concerter pour trouver des solutions innovantes et les mettre à l'épreuve.

### **III. Des politiques plus cohérentes et mieux coordonnées à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

11. Malgré les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, le Conseil et ses organes subsidiaires n'ont pas faibli dans leur engagement et ont continué à renforcer la coordination et la cohérence des politiques et des programmes menés à l'échelle du système à l'appui du développement durable, en s'attachant notamment à analyser les causes profondes des conflits et à mesurer le bien-être des populations et de la planète à l'aide d'indicateurs autres que le PIB. Ils ont poursuivi leurs travaux sur les inégalités, les pays les moins avancés, l'éthique de l'intelligence artificielle et le renforcement des capacités en la matière, la biodiversité et la stratégie de gestion de la durabilité.

#### *S'attaquer aux causes profondes des conflits*

12. En mai 2021, alors que le monde était toujours en proie à un déferlement de conflits violents toujours plus longs et plus complexes menaçant la paix et la stabilité mondiales ainsi que le développement durable, le CCS a organisé un débat ciblé sur l'évolution des causes profondes des conflits, actuelles et nouvelles, et sur la manière dont les conflits entravaient fatalement la réalisation des objectifs de développement

<sup>3</sup> Disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/sites/un2.un.org/files/COVID\\_19\\_admin\\_guidelines\\_v\\_5.0\\_final.pdf](http://www.un.org/sites/un2.un.org/files/COVID_19_admin_guidelines_v_5.0_final.pdf).

durable. Les membres du Conseil se sont inquiétés de la manière dont les vulnérabilités existantes s'aggravaient sous l'effet de nombreux facteurs, dont les inégalités et la marginalisation, y compris les inégalités et les violences de genre, la fragilité liée à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, les différends liés à la terre et aux ressources, la pandémie de COVID-19 et des tendances de fond telles que les évolutions démographiques, la transition numérique et les changements climatiques.

13. Tout en notant que, par leur complexité, les conflits actuels ne rentraient plus guère dans les catégories d'analyse traditionnelle, le Conseil a mis en avant trois axes de transition – générationnelle, technologique et politique –, qui influent sur les opérations du système des Nations Unies dans toutes les dimensions de son action. Il a toutefois estimé qu'il fallait encore approfondir l'analyse des risques, nouveaux et en mutation, afin de mieux comprendre les besoins des populations touchées.

14. Le Conseil s'est demandé comment le système des Nations Unies pouvait œuvrer efficacement, dans tous ses domaines d'action, pour relever les défis interdépendants que constituaient les causes profondes des conflits et a noté qu'il était essentiel de collaborer étroitement avec les institutions financières internationales et les organismes humanitaires et d'agir en partenariat avec toutes les parties prenantes, notamment les États Membres.

15. Comme cela avait déjà été le cas lors des débats tenus par le Conseil ces dernières années, la question de la confiance est apparue comme une question transversale tout au long de la discussion sur les causes profondes des conflits. Il a été jugé indispensable de comprendre les raisons pour lesquelles la confiance entre les différents acteurs s'érodait et d'inverser la tendance pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

#### *Voir au-delà du produit intérieur brut*

16. En 2021, prenant acte du fait que le PIB ne suffisait pas à lui seul à mesurer les progrès et le bien-être des sociétés, le Conseil a examiné la manière dont d'autres indicateurs pouvaient être utilisés pour suivre et accompagner les progrès accomplis vers un relèvement équitable et inclusif après la pandémie de COVID-19 et vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

17. Les membres du Conseil ont estimé d'un commun accord qu'il fallait mettre au point d'urgence des indicateurs du bien-être de la société qui soient plus globaux et plus inclusifs et donnent la priorité à des facteurs actuellement non pris en compte par le PIB, dont la valeur économique et sociale des grands biens naturels, sociaux et numériques. Ils ont également examiné les risques que suscitaient la formulation et la mise en œuvre de politiques fondées sur des indicateurs inexacts, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques, les inégalités et le travail informel et les soins à la personne.

18. Le PIB a été maintes fois remanié et des solutions de remplacement ou des compléments ont été proposés, mais le Conseil a constaté qu'il fallait adopter une approche coordonnée afin de déterminer comment l'on pouvait utiliser et examiner ces indicateurs complémentaires de manière optimale et comment le système des Nations Unies pouvait aider les États Membres à s'en servir au plus vite.

19. En 2022, comme suite à la demande du Conseil, le Comité de haut niveau sur les programmes s'emploiera à formaliser la contribution du système des Nations Unies à la transition vers un au-delà du PIB. Ces travaux devraient comprendre une analyse et des propositions de recommandations concernant les données, la cohérence des politiques et le renforcement des capacités sur lesquelles les États Membres pourront s'appuyer pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 et atteindre la cible 17.19 associée aux objectifs de développement durable<sup>4</sup>.

*Approche commune visant à intégrer la biodiversité et les solutions de développement durable fondées sur la nature dans la planification et l'exécution des politiques et programmes des Nations Unies*

20. En mai 2020, les membres du CCS se sont entretenus de l'urgence qu'il y avait à remédier aux incidences de la perte de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, de manière générale et à travers le prisme de la pandémie de COVID-19. À l'époque, le CCS avait constaté que les organismes des Nations Unies devaient se mobiliser davantage en faveur de la nature et qu'il fallait mieux comprendre l'empreinte que le système avait sur la nature et les mesures qui pouvaient être prises pour l'atténuer. Aussi le Conseil avait-il confié<sup>5</sup> au Comité de haut niveau sur les programmes le soin de mettre au point une approche commune visant à intégrer la biodiversité et les solutions de développement durable fondées sur la nature dans la planification et l'exécution des politiques et programmes des Nations Unies.

21. L'approche commune visant à intégrer la biodiversité et les solutions de développement durable fondées sur la nature dans la planification et l'exécution des politiques et programmes des Nations Unies a été élaborée sous la direction conjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement, et approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat en mai 2021<sup>6</sup>. Par ce document, les entités du système se sont dites conscientes qu'il était urgent d'agir et se sont engagées à mieux tenir compte de la biodiversité en menant une action plus coordonnée, de manière à relier et à faire avancer leurs stratégies et leurs programmes de travail respectifs.

22. Centrée sur trois domaines d'intervention, à savoir : a) droits humains, sociétés pacifiques et stabilité de la planète, b) reprise économique verte et inclusive, et c) renforcement des institutions, du principe de responsabilité et de la justice, l'approche commune doit catalyser l'action collective menée en vue d'éliminer les facteurs de la perte de biodiversité, de restaurer les écosystèmes et de vivre en harmonie avec la nature. Elle définit le cadre normatif et la structure de résultats sur lesquels les entités du système s'appuieront pour s'organiser collectivement, intégrer ensemble la biodiversité et les solutions fondées sur la nature aux activités exécutées à l'échelle mondiale, régionale et locale et dispenser des conseils concernant les choix de politique et un appui aux programmes qui soient intégrés et fondés sur des données probantes. En complément, un répertoire comprenant plus de 50 exemples concrets<sup>7</sup> de mesures et de ressources que le système des Nations Unies peut exploiter pour favoriser la mise en œuvre de l'approche commune approuvée par le CCS a également été établi. Ce document évolutif sera mis à jour au fil de l'eau par les entités du système<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

<sup>5</sup> CEB/2020/1, par. 29.

<sup>6</sup> CEB/2021/1/Add.1.

<sup>7</sup> [50+ ways to integrate biodiversity and nature-based solutions – a UN system commitment to collective action for people and planet](#) (50 et quelque moyens de tenir compte de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature – pour une action collective du système des Nations Unies au service de l'humanité et de la planète).

<sup>8</sup> <https://unemg.org/our-work/emerging-issues/biodiversity>.

*Stratégie de gestion de la durabilité : Vers l'exemplarité dans le domaine de la durabilité environnementale et sociale*

23. Lorsqu'il a approuvé la phase I (Durabilité environnementale dans le domaine de la gestion) de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), en mai 2019<sup>9</sup>, le Conseil a demandé que ce document soit intégré à une stratégie globale relative à la durabilité qui dresserait un tableau plus large et plus complet des attentes auxquelles les politiques, les programmes et les fonctions d'appui du système des Nations Unies doivent répondre en matière de durabilité environnementale et sociale.

24. La phase II de la Stratégie (Vers l'exemplarité dans le domaine de la durabilité environnementale et sociale) (CEB/2021/2/Add.1)<sup>10</sup> donne suite à cette demande. Elle repose sur la même vision globale de la durabilité environnementale et sociale que la phase I, qu'elle transpose, par l'intermédiaire d'une théorie du changement, en un cadre de gestion de la durabilité environnementale et sociale applicable à toutes les fonctions du système des Nations Unies.

25. Élaborée par l'entremise d'une équipe spéciale du Groupe de la gestion de l'environnement comprenant plus de 40 entités et chargée de s'acquitter de sa tâche dans un délai précis, et avec l'appui de l'unité ONU durable<sup>11</sup>, la phase II définit : a) un ensemble complet de principes relatifs à la durabilité environnementale et sociale devant être appliqués dans l'ensemble des activités menées ; b) une théorie du changement indiquant comment tenir compte de ces principes à tous les échelons du système et les intégrer dans le fonctionnement des différentes entités ; c) la première version d'un tableau de bord devant permettre de mesurer les progrès accomplis, qui évoluera au fil de la maturation de la stratégie.

26. Adossée aux engagements interinstitutionnels antérieurs, la théorie du changement utilisée dans la perspective de la phase II a été nourrie par les concepts et cadres existants<sup>12</sup>. Les produits envisagés à l'échelle des entités sont destinés à aider chaque entité à mieux penser la gestion de la durabilité, en tenant compte de son contexte opérationnel propre, de son mandat et des orientations définies par ses organes directeurs.

*Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle*

27. En 2019, le Comité de haut niveau sur les programmes a approuvé l'approche stratégique et la feuille de route à l'échelle du système des Nations Unies visant le renforcement des capacités d'intelligence artificielle<sup>13</sup>. Depuis lors, il a poursuivi ses travaux sur l'intelligence artificielle<sup>14</sup> par l'intermédiaire de son Groupe de travail interinstitutions chargé de la question, faisant fond sur les éléments réunis à l'échelle du système des Nations Unies et présentés au groupe spécial d'experts de

<sup>9</sup> CEB/2019/1/Add.1.

<sup>10</sup> CEB/2021/1/Add.1.

<sup>11</sup> L'unité ONU durable, créée à l'initiative du PNUE, aide l'ONU et d'autres organisations à mesurer et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à améliorer leurs performances globales en matière de durabilité, à promouvoir la neutralité climatique et à optimiser l'utilisation des ressources dans leurs pratiques de fonctionnement. Voir [www.greeningtheblue.org/](http://www.greeningtheblue.org/).

<sup>12</sup> Fruits d'un travail de consultation sur la promotion de la durabilité environnementale et sociale dans le système des Nations Unies, le cadre de 2012 et le guide provisoire de 2014 ont été présentés aux hauts responsables du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations. Voir <https://unemg.org/wp-content/uploads/2018/11/Final-report-EMG-SOM18.pdf> et [https://unemg.org/wp-content/uploads/2018/11/Final\\_SOM20\\_Report.pdf](https://unemg.org/wp-content/uploads/2018/11/Final_SOM20_Report.pdf).

<sup>13</sup> CEB/2019/1/Add.3.

<sup>14</sup> Conformément, notamment, au paragraphe 33 de la résolution 76/189 de l'Assemblée générale et aux paragraphes 23 et 31 de sa résolution 75/233.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui avait été chargé d'élaborer, en 2020, le projet de recommandation relatif à l'éthique de l'intelligence artificielle. En novembre 2021, la recommandation a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa quarante et unième session<sup>15</sup>.

28. En octobre 2020, le Comité a décidé de créer un groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle qui serait placé sous la direction conjointe de l'UNESCO et de l'Union internationale des télécommunications. Depuis, le Groupe de travail a exploré plusieurs pistes de réflexion ayant trait notamment à l'éthique de l'intelligence artificielle, au renforcement des capacités, aux achats, à l'éducation, à la justice, aux petites et moyennes entreprises et à la prospective stratégique. Il s'est attaché à livrer des produits concrets concernant l'intelligence artificielle qui serviraient à améliorer la cohérence des politiques et la coordination des programmes à l'échelle du système des Nations Unies et à soutenir le renforcement des capacités dont les entités disposent dans ce domaine. L'approche adoptée par le Groupe de travail en ce qui concerne le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle est fondée sur des principes éthiques : elle consiste à veiller à ce que les droits humains priment dans l'utilisation de cette technologie, que celle-ci soit fiable, sûre et durable et qu'elle favorise la paix et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

29. Depuis sa création, le Groupe de travail a multiplié les contacts avec différents acteurs, parties prenantes et réseaux, dont d'autres entités relevant du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, ainsi qu'avec des institutions universitaires. Il a également collaboré avec le Réseau Prospective stratégique (voir par. 47 à 49 du présent rapport) en vue d'organiser le laboratoire pour l'avenir qui s'est tenu en janvier 2022 sur le thème « reimaging humanity's relationship with technology » (Réinventer la relation de l'humanité à la technologie).

*Renforcer l'impact et la visibilité du système des Nations Unies en matière de réduction des inégalités à l'appui de l'objectif de développement durable n° 10*

30. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité de haut niveau sur les programmes s'est attaché en priorité à mobiliser le système des Nations Unies au service de la lutte contre les inégalités, notamment dans le cadre de l'élaboration du cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination<sup>16</sup>. En 2019, le Comité a créé une équipe spéciale contre les inégalités, placée sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et chargée d'améliorer la direction stratégique, la coordination et la visibilité de l'action menée par le système des Nations Unies au titre de l'objectif de développement durable n° 10 et de renforcer la mise en œuvre du cadre d'action commun.

31. Depuis sa création, l'équipe spéciale contre les inégalités s'est lancée dans une série d'activités en vue de renforcer la direction stratégique, la coordination et l'impact de l'action menée par le système des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre les inégalités. Elle fait aujourd'hui figure d'intervenante clé en ce qui concerne la production, la mise en commun et la diffusion d'informations sur le sujet. Lors du forum politique de haut niveau de 2021, l'équipe spéciale a organisé une manifestation parallèle virtuelle sur le thème « building back fairer: equality in a post-COVID-19 world »<sup>17</sup> (Une reconstruction plus juste : l'égalité dans le monde d'après la COVID-19), à l'occasion de laquelle un groupe de spécialistes a décrit les

<sup>15</sup> Voir [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380399\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380399_fre).

<sup>16</sup> Voir <https://unsceb.org/un-system-framework-action-equality>.

<sup>17</sup> Voir <https://unsceb.org/building-back-fairer-equality-post-covid-world>.

menaces qui pesaient actuellement sur les sociétés, les économies et les droits humains et mis en avant les moyens de construire un avenir plus égalitaire, plus inclusif et plus durable. Cet événement visait à mieux sensibiliser le public à la question des inégalités ; à examiner les facteurs de risque tels que les mesures d'austérité, les crises de la dette, les inégalités d'accès aux vaccins et toutes les formes de discrimination, notamment celles ancrées dans des considérations de race ou de genre ; à faire germer des idées nouvelles et à susciter un changement de perspective, dans l'optique de reconstruire un monde plus égalitaire, plus inclusif et plus durable. De plus, en décembre 2021, l'équipe spéciale a publié une note de synthèse intitulée « Tackling inequalities in public service coverage to “build forward better” for the rural poor »<sup>18</sup> (Lutter contre les inégalités d'accès aux services publics : construire en mieux pour l'avenir, au service des populations rurales pauvres).

32. Sachant que le système des Nations Unies cherche à jouer un rôle plus normatif en ce qui concerne les questions de politique économique au niveau national, l'équipe spéciale contre les inégalités s'est également employée, tout au long de 2021, à relier le cadre d'action commun aux orientations formulées par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable concernant la transformation économique et les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération. Les membres de l'équipe ont également collaboré avec les économistes récemment recrutés dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de consolider la position du système des Nations Unies en matière de politiques macroéconomiques et d'ériger la lutte contre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre au rang de priorité.

33. En octobre 2021, ayant constaté que les inégalités étaient omniprésentes, qu'elles constituaient un problème de fond qui modelait le monde contemporain et qu'elles avaient été encore aggravées par la pandémie de COVID-19, le Comité de haut niveau sur les programmes a prié l'équipe spéciale d'établir un document de réflexion qui éclairerait son examen des activités exécutées par le système des Nations Unies en matière de lutte contre les inégalités, auquel il procéderait à sa quarante-troisième session, en mars 2022, dans l'optique de pousser encore plus loin l'action et les ambitions mises au service de la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 et 10.

*Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020*

34. Depuis que l'Assemblée générale lui a prescrit de le faire, en 2012, le Conseil soutient la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) à l'échelle du système, en présentant régulièrement des rapports sur la question au Comité de haut niveau sur les programmes<sup>19</sup>.

35. À sa quarante-deuxième session, en octobre 2021, le Comité était saisi d'un rapport d'étape<sup>20</sup> du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement concernant la prise en compte du Programme d'action d'Istanbul dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies<sup>21</sup>. Dans son rapport, le

<sup>18</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/tackling-inequalities-public-service-coverage-build-forward-better-rural-poor-policy-brief-hlcp>.

<sup>19</sup> Voir résolution 67/220 de l'Assemblée générale, par. 26.

<sup>20</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://unsceb.org/sites/default/files/2021-12/HLCP-42-LDCs-Progress\\_Report.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2021-12/HLCP-42-LDCs-Progress_Report.pdf).

<sup>21</sup> Comme l'Assemblée générale l'a prescrit dernièrement aux paragraphes 22 et 44 de sa résolution 76/216.

Bureau de la Haute-Représentante soulignait que dans bien des pays, les conséquences de la COVID-19 avaient anéanti les progrès notables qui avaient été faits concernant de nombreux aspects de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, récapitulait une série de mesures et de recommandations concernant les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et présentait des informations à jour sur ce qui était fait pour mobiliser un appui en faveur des organismes de promotion de l'investissement des pays les moins avancés et des services de formation et de conseil connexes.

36. Le Comité de haut niveau sur les programmes a également été informé de l'avancement des travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui a notamment mené à bien 16 nouvelles évaluations des besoins technologiques, lancé un programme relatif à la biotechnologie, en 2021, afin de renforcer les capacités des jeunes chercheurs et des institutions de recherche dans les pays les moins avancés, et continué de soutenir la mise en place d'académies des sciences dans plusieurs de ces pays.

#### **IV. Des méthodes de travail innovantes pour le système des Nations Unies**

37. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir encore davantage tout le potentiel que recelaient les outils, techniques et compétences modernes pour le système des Nations Unies et en a accéléré l'application. Elle a poussé les entités du système à approfondir leur réflexion et à collaborer davantage pour riposter de manière intégrée, en anticipant et en contrant les risques tout en renforçant la capacité de leur personnel à relever des défis complexes et en perfectionnant leurs méthodes de travail.

#### **V. Des données fiables et disponibles rapidement dans tout le système des Nations Unies**

38. Pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, il est impératif de pouvoir compter sur des données et des statistiques de grande qualité, qui soient à jour, ventilées et rapidement disponibles. Ayant renforcé ses capacités d'analyse des données et de mise en récit, le système des Nations Unies est mieux à même d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes, de transformer ses méthodes de prise de décision, de faire connaître les effets et les résultats de son action et d'étayer ses efforts de plaidoyer et de levée de fonds.

39. Tout au long de 2021, le CCS et ses organes subsidiaires ont continué d'œuvrer pour faire en sorte que le système des Nations Unies puisse compter sur des données fiables et rapidement disponibles, dans le prolongement de la stratégie du Secrétaire général intitulée « Data Strategy for Action by Everyone, Everywhere: With Insight, Impact and Integrity »<sup>22</sup> (Stratégie pour l'exploitation des données par tout le monde, partout : perspectives, impact et intégrité) et du Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies<sup>23</sup> établi par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes<sup>24</sup> et approuvé par le CCS en 2020.

<sup>22</sup> Voir [www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml](http://www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml).

<sup>23</sup> CEB/2020/1/Add.1.

<sup>24</sup> Conformément aux paragraphes 23 et 32 de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale.

40. En 2021, les membres du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts au service des trois objectifs définis dans le Plan d'action, à savoir : a) créer des solutions nouvelles et adaptées au contexte actuel ; b) prendre en compte les nouveaux besoins ; c) apporter aux États Membres un appui coordonné et novateur. Lors du point de situation qu'il a présenté au Comité de haut niveau sur les programmes à sa quarante-deuxième session, le Comité des statisticiens en chef a indiqué que la mise en œuvre du Plan d'action était en bonne voie.

*Renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de protection des données du système des Nations Unies : le cube de données*

41. Comme les États Membres le lui ont demandé à l'occasion de l'examen quadriennal complet de 2020, le Comité de haut niveau sur la gestion continue de s'employer résolument à améliorer la qualité des analyses proposées dans les rapports concernant les ressources et les dépenses mises au service des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

42. En 2021, le Comité de haut niveau sur la gestion a pris une part active à la mise en œuvre du Plan d'action du CCS et de la Stratégie pour l'exploitation des données en renforçant l'action menée à l'échelle du système en ce qui concerne la collecte, la production, la mise à disposition et l'utilisation de données et de statistiques et en y insufflant une dynamique d'innovation. Il s'est également attaché à faire en sorte que les compétences requises dans ces domaines soient développées dans l'ensemble des services et des organismes.

43. L'ensemble de normes définissant les données à fournir par le système des Nations Unies aux fins de l'information financière<sup>25</sup> – également appelé cube de données –, a été créé en 2018<sup>26</sup> et constitue le socle d'information financière dont les organismes des Nations Unies disposent à l'heure actuelle à l'échelle du système. En 2021, l'initiative portant sur le cube de données a permis de faire avancer la mise en œuvre des normes relatives aux données, pour « un maximum de transparence avec un minimum d'efforts ». La qualité des données présentées dans les rapports du système des Nations Unies s'étant améliorée, tandis que se poursuivaient parallèlement les efforts d'harmonisation lancés en collaboration avec l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et le Comité de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les ensembles de données disponibles peuvent à présent être consultés et comparés plus facilement. La charge de travail liée à l'établissement de rapports s'en trouve allégée et l'on dispose d'un socle pouvant étayer une future intégration des données.

## VI. Prospective stratégique

*Projet pilote d'analyse prédictive*

44. Le Comité de haut niveau sur les programmes a soutenu l'élaboration d'un projet pilote d'analyse prédictive transversal et interinstitutionnel dans la région du Sahel, placé sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et devant permettre d'améliorer l'utilisation de données probantes dans les activités d'appui au développement durable. L'objectif de ce projet, exécuté dans l'idée de dépasser le cloisonnement qui caractérisait les initiatives d'analyse prédictive antérieures, était de renforcer la coordination dans le domaine des données

<sup>25</sup> Voir <https://unsceb.org/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data>.

<sup>26</sup> Voir CEB/2018/5, par. 50 à 54.

ainsi que les capacités d'anticipation des risques susceptibles de se présenter dans la région sur les plans du développement, de la situation humanitaire et de la paix et de la sécurité<sup>27</sup>.

45. En octobre 2021, le HCR a présenté au Comité un exposé et un rapport final dans lequel il confirmait que le projet pilote était en passe d'être mis en œuvre dans la région, sous la direction du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel et à l'appui de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Bien que son lancement ait coïncidé avec le début de la pandémie de COVID-19, le projet a été mené à bien par l'intermédiaire de partenariats collaboratifs avec des établissements universitaires et des instituts de recherche externe et a abouti à la définition d'une série de modèles prédictifs. L'exercice a montré combien il était utile d'améliorer la collecte, l'analyse, la gestion et la mise en commun des données et d'agir de manière plus coordonnée pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atténuer des risques croissants et interdépendants.

46. Ayant pris note des résultats obtenus depuis le lancement du projet, en 2020, le Comité s'est dit favorable à ce que celui-ci soit transposé et exécuté à plus grande échelle dans d'autres régions vulnérables, en tenant compte des enseignements déjà tirés, de manière à soutenir l'action menée dans le cadre d'autres initiatives et dispositifs interinstitutionnels visant à améliorer l'utilisation de données probantes dans les activités d'appui au développement durable. On s'attend par ailleurs à ce que ce projet continue d'avoir des retombées positives tant sur le plan de la mise en œuvre de la stratégie intégrée et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel que sur celui de l'action du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel.

#### *Réseau Prospective stratégique*

47. Depuis sa création à la fin de 2019, le Réseau Prospective stratégique du Comité de haut niveau sur les programmes a cultivé un réseau de praticiennes et de praticiens et s'est mué en une plateforme centrale à travers laquelle les entités du système peuvent s'entretenir d'un vaste ensemble de questions intéressant l'anticipation de ce que l'avenir réserve et la planification des différents cas de figure<sup>28</sup>. Dirigé et coordonné par l'UNESCO, le Réseau favorise la mise en commun et l'enrichissement mutuel des compétences, des outils, des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, dans l'optique de forger une meilleure compréhension commune des approches d'anticipation de l'avenir et des approches prévisionnelles et de renforcer les capacités collectives du système à les mettre en œuvre.

48. L'un des principaux objectifs du Réseau Prospective stratégique consiste à aider les membres du personnel à imaginer et anticiper l'avenir en leur communiquant des données prospectives. Dans cette optique, le Réseau a participé en 2021 à une série d'exercices collectifs de réflexion prospective et d'analyse prévisionnelle conjointe dans le cadre desquels différentes entités du système ont examiné ensemble tout un éventail de questions, dont celles de ce que devrait être le système dans le monde d'après la pandémie de COVID-19 et de ce que pourrait être l'avenir des systèmes agroalimentaires.

49. Compte tenu de l'importance que revêtent les démarches d'anticipation au regard des questions citées plus haut et des autres défis mondiaux de notre temps, le Réseau peut contribuer utilement aux travaux du Comité de haut niveau sur les programmes et souscrit à la vision définie par le Secrétaire général, notamment dans

<sup>27</sup> Conformément aux paragraphes 2 et 5 de la résolution 2020/2 du Conseil économique et social et aux paragraphes 15, 54, 55, 57, 59 et 79 de la résolution 76/128 de l'Assemblée générale.

<sup>28</sup> Conformément au paragraphe 9 de la résolution 76/213 de l'Assemblée générale et à l'alinéa viii) du paragraphe a) de la résolution 2021/29 du Conseil économique et social.

son rapport intitulé « Notre Programme commun »<sup>29</sup>, en ce qui concerne l'anticipation de l'avenir et la prospective.

*La prospective stratégique, outil de gestion des risques*

50. En 2021, le Comité de haut niveau sur la gestion a créé le Forum de gestion des risques, organe consultatif pluridisciplinaire chargé de définir des orientations et des méthodes communes dans son domaine de compétence. Rouage indispensable de l'intégration et de la prévention des risques, le Forum aide les entités du système à tenir systématiquement compte des questions de gestion des risques dans les délibérations transversales.

51. Tout au long de l'exercice, le Forum s'est réuni à intervalles réguliers pour examiner les questions qui intéressaient ses membres et entendre les avis de spécialistes du système des Nations Unies et d'ailleurs. Il s'est penché notamment sur l'impact de la crise sanitaire sur les priorités, les modèles d'activité et les pratiques des différentes entités ; les changements climatiques ; l'évaluation des pratiques de gestion du risque institutionnel telles que présentées notamment dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion du risque institutionnel : approches et utilisations dans les entités des Nations Unies »<sup>30</sup>.

52. Le Comité de haut niveau sur la gestion a également demandé au Forum d'analyser les risques institutionnels que la pandémie faisait naître à moyen et long terme. À l'issue de cette analyse, fondée sur une enquête menée auprès de ces membres, le Forum a recensé les principaux risques des deux types et proposé des solutions d'atténuation. Il a également mis en avant les dynamiques d'interdépendance entre les différents risques repérés et entre les entités du système des Nations Unies<sup>31</sup>.

## **VII. Faire évoluer les comportements et la culture du travail dans le système des Nations Unies**

*Politique type des Nations Unies sur l'aménagement des modalités de travail*

53. Dans le cadre de leur examen plus complet et intégré de l'avenir des effectifs du système des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur la gestion et son Réseau ressources humaines ont formulé une politique type sur l'aménagement des modalités de travail applicable à l'échelle du système<sup>32</sup>, en consultation avec les parties concernées. L'initiative est née dans l'urgence, alors qu'il fallait assurer la continuité des opérations lors des premiers stades de la pandémie, mais le produit final tient compte d'autres perspectives et notamment de la manière dont le système peut mieux exploiter l'informatique et les outils de collaboration et réunir les conditions dans lesquelles les membres du personnel pourront optimiser leur productivité. Le modèle type tel qu'il a été approuvé par le Comité lors de la réunion virtuelle qu'il a tenue en octobre 2021 définit des orientations pratiques devant permettre de trouver le juste équilibre entre les besoins opérationnels et les normes de productivité des organismes du système des Nations Unies et les préférences et les besoins des membres du

<sup>29</sup> A/75/982.

<sup>30</sup> JIU/REP/2020/5.

<sup>31</sup> Voir CEB/2021/5, par. 46 et 54.

<sup>32</sup> CEB/2021/HLCM/10/Add.1, disponible à l'adresse suivante : [https://unsceb.org/sites/default/files/2021-10/2021.HLCM\\_10.Add\\_1%20-%20Flexible%20Work%20Model%20Policy.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2021-10/2021.HLCM_10.Add_1%20-%20Flexible%20Work%20Model%20Policy.pdf).

personnel, l'objectif étant d'accroître la motivation des fonctionnaires et de stimuler leur productivité individuelle<sup>33</sup>.

#### *Lutte contre le harcèlement sexuel*

54. Par l'entremise de l'équipe spéciale créée à cet effet, le CCS a continué d'encourager l'adoption d'une approche commune de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies et de favoriser un climat de travail sûr, équitable et inclusif à l'échelle du système. En 2021, dans la continuité des priorités définies dans son plan de travail pour 2020/2021<sup>34</sup>, l'Équipe spéciale a cherché à affiner encore les meilleures pratiques en vigueur, à repérer les lacunes et à créer des outils à l'usage des entités du système.

55. Afin de renforcer les capacités d'enquête, de faire prévaloir une approche harmonisée centrée sur les victimes dans les procédures et mieux communiquer avec les personnes ayant subi des faits de harcèlement et avec les autres parties prenantes dans le cadre des enquêtes, l'équipe spéciale a établi et publié un manuel à l'usage des personnes chargées d'enquêter sur les plaintes pour harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies<sup>35</sup>. Elle a également mis la dernière main à son rapport sur la promotion d'une vision commune de l'approche centrée sur les victimes à adopter dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies<sup>36</sup>, dans lequel elle a défini sept principes fondateurs sur la base desquels les organismes du système pourront se fonder pour définir et appliquer une approche centrée sur les victimes adaptée à leurs propres règles, règlements et politiques.

56. L'Équipe spéciale a également organisé cinq ateliers d'échange de connaissances entre pairs dans le but d'encourager la franchise et la transparence et de tirer parti des avis de différents spécialistes n'appartenant pas au système des Nations Unies. Quelque 40 spécialistes représentant les États Membres, la société civile, les milieux universitaires, des entités du système et d'autres organisations internationales sont intervenus devant un public de plus de 600 personnes. Les principaux messages et recommandations tirés de l'exercice ont été rassemblés dans une publication<sup>37</sup> comprenant également une vue d'ensemble et une synthèse des quatre premiers ateliers.

57. Toujours en 2021, l'Équipe spéciale a diffusé son questionnaire annuel sur l'amélioration du signalement du harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies, devant permettre de comparer les tendances du signalement au fil du temps. La base de données ClearCheck, grâce à laquelle les organismes du système mettent en commun les informations concernant les personnes visées par des allégations d'inconduite sexuelle vérifiées, a été utilisée en permanence par toutes les entités. Des pistes concernant les moyens d'élargir l'accès à Clear Check à des partenaires externes ont été envisagées et les travaux menés en ce sens se poursuivent en 2022.

<sup>33</sup> CEB/2021/5.

<sup>34</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/sites/default/files/2020-12/Workplan%20Sexual%20Harassment%20Task%20Force%202020-2021.pdf>.

<sup>35</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://unsceb.org/sites/default/files/2021-07/Investigators%20Manual-March%202021\\_screen.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2021-07/Investigators%20Manual-March%202021_screen.pdf).

<sup>36</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/sites/default/files/2021-09/A%20Victim-centred%20Approach%20to%20Sexual%20Harassment%20%20.pdf>.

<sup>37</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://unsceb.org/sites/default/files/2021-10/Making%20zero%20tolerance%20a%20reality%20-%20peer-to-peer%20learning%20to%20prevent%20and%20eliminate%20sexual%20harassment%20in%20the%20UN%20system%20and%20beyond\\_0.pdf](https://unsceb.org/sites/default/files/2021-10/Making%20zero%20tolerance%20a%20reality%20-%20peer-to-peer%20learning%20to%20prevent%20and%20eliminate%20sexual%20harassment%20in%20the%20UN%20system%20and%20beyond_0.pdf).

*Santé et sécurité au travail*

58. La pandémie de COVID-19 a constitué un test de résistance pour les organismes du système des Nations Unies, qui ont dû éprouver leur capacité à préserver les cinq principes fondamentaux pour un environnement de travail plus sain, plus sûr et plus respectueux dans le système des Nations Unies (« Core Principles for a healthier, safer and more respectful United Nations workplace »)<sup>38</sup>, objectifs ambitieux en matière de santé et de sécurité au travail dont le Comité de haut niveau sur la gestion avait approuvé l'adoption dans la perspective de l'établissement d'une démarche cohérente et intégrée de la sûreté et de la sécurité, du soutien psychosocial, de la santé, des ressources humaines et de l'appui administratif à l'échelle du système.

59. En 2021, le Comité a approuvé le mandat et le plan de travail du Forum sur la santé et la sécurité au travail et ouvert ainsi les travaux de cet organe. Le Forum a lancé une enquête sur l'état de préparation de l'ensemble des organismes du système. Il est ressorti de cet exercice que des progrès notables avaient été obtenus mais que des efforts restaient à faire dans une série de domaines. Le Forum a également publié des documents devant aider les entités du système à définir leurs propres cadres relatifs à la santé et à la sécurité au travail, dont des orientations sur les moyens d'étayer solidement les dossiers de décision et des orientations sur le contenu type à insérer dans les politiques et déclarations de politique générale.

60. À sa quarante et unième session, en octobre 2021, le Comité de haut niveau sur la gestion a examiné les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques relatives à la protection de la santé mentale et du bien-être du personnel du système des Nations Unies dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Lors de débats éclairés par des avis d'experts, les membres ont réfléchi aux moyens de prévenir les problèmes de santé mentale sur le lieu de travail et d'y remédier. Cet effort s'est poursuivi tout au long de l'année, dans le cadre de la collaboration entre le Forum et les principales parties prenantes, dont le conseil chargé de la mise en œuvre des mesures de santé mentale et de bien-être. L'objectif était de limiter l'éparpillement et les redondances et de veiller à ce que la santé mentale soit véritablement prise en compte dans toutes les initiatives du système des Nations Unies.

61. Enfin, le Comité s'est employé à redéfinir la gouvernance des mesures relatives à la sécurité au travail et les modalités de coordination et d'appui y afférentes à l'échelle du système. Il a recommandé que la gouvernance des questions de santé et de sécurité au travail soit soigneusement évaluée, l'objectif étant de veiller à ce que tous les groupes compétents (Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion, directeurs des services médicaux des organismes des Nations Unies) agissent de manière cohérente pour réduire le nombre de couches de coordination en exploitant et en complétant les systèmes et méthodes déjà en place.

## **VIII. Innovation et transformation numérique dans les organismes des Nations Unies**

62. Le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a continué de s'intéresser en particulier à des approches novatrices devant permettre de tirer parti de la numérisation et de l'automatisation dans le domaine de la gestion financière. Il s'est employé à dégager de possibles modalités de collaboration et à repérer des projets pilotes innovants pouvant être répliqués à plus grande échelle. Par ailleurs,

<sup>38</sup> Disponibles à l'adresse suivante : <https://unsceb.org/occupational-health-safety-overview-deliverables>.

ses réunions biennuelles ont à nouveau donné aux organismes du système des Nations Unies l'occasion de partager des informations sur les innovations numériques dont ils s'étaient servis.

63. En 2021, dans le prolongement de la conférence qu'il avait tenue en 2018 sur l'avenir de la finance et de l'argent, le Réseau a examiné différentes approches novatrices applicables aux processus financiers et présenté de nouvelles technologies et de nouveaux outils susceptibles de simplifier les flux de travail, par exemple des robots conversationnels utilisant l'intelligence artificielle, des outils d'automatisation robotisée des processus et de nouvelles méthodes de paiement reposant par exemple sur la chaîne de blocs. Le Réseau a coordonné l'action menée par ses membres en riposte aux difficultés suscitées par l'utilisation de ces outils et technologies, à savoir notamment la multiplication des couches de supervision et les besoins de compétences techniques spécialisées liés à l'utilisation d'instruments financiers complexes.

64. Le Réseau Achats du Comité de haut niveau sur la gestion a continué de renforcer l'efficacité de la chaîne logistique du système des Nations Unies. En 2021, le Réseau a lancé un projet conjoint d'achat de systèmes, de matériel et de services informatiques et conclu un accord à long terme avec quatre fournisseurs. Il a aussi intensifié les efforts visant à faire en sorte que le portail mondial de fournisseurs des Nations Unies tienne mieux compte des questions de handicap. L'interface a été rendue plus accessible et plus inclusive et les fournisseurs peuvent désormais indiquer s'ils respectent les critères d'inclusion des personnes en situation de handicap définis dans les orientations relatives à l'indicateur 8<sup>39</sup>. Enfin, il a continué d'encourager le recours généralisé aux modèles communs de contrats d'approvisionnement et au *Procurement Practitioner's Handbook* (guide pratique des procédures d'achat dans le système des Nations Unies), en faisant traduire ces documents dans d'autres langues officielles de l'Organisation.

65. En 2021, le Comité de haut niveau sur la gestion a lancé un projet révolutionnaire consistant à créer, pour chaque fonctionnaire des Nations Unies, une identité numérique unique utilisable dans toutes les entités du système. Grâce à cette identité numérique, les membres du personnel auront la main sur leurs données personnelles et l'on disposera, d'un organisme à l'autre, de données relatives aux ressources humaines fiables, modulables et accessibles pouvant être facilement exploitées et reliées. En 2021, cinq organismes ont participé à la phase pilote du projet, qui devrait être élargi à l'ensemble du système en 2022 à partir d'une série de grands cas d'utilisation.

66. En 2021, l'une des priorités absolues du Groupe de travail sur les services de trésorerie communs a été d'aplanir les difficultés liées au versement d'aides financières dans le contexte de la crise humanitaire en Afghanistan. Le Groupe de travail a continué d'évaluer et d'examiner les possibilités de collaboration, de coordination et d'harmonisation stratégiques autour des bonnes pratiques et des gains d'efficacité à obtenir en matière de trésorerie et de gestion des risques. Il a ouvert de nouveaux axes de travail dans l'optique de définir des approches normalisées des interactions avec les systèmes monétaires faisant l'objet de contraintes ou de sanctions. Il a également formulé des orientations sur les critères d'investissement à respecter pour mieux tenir compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance et actualisé la liste de réserve et le cadre de mesure des résultats de manière à y inclure tous les gestionnaires et dépositaires externes, en tirant parti du numérique et de l'automatisation robotisée des processus de trésorerie. Le Groupe de

<sup>39</sup> Disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/sites/un2.un.org/files/2020\\_un\\_disability\\_inclusion\\_strategy\\_guidelines\\_indicator\\_8.pdf](http://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2020_un_disability_inclusion_strategy_guidelines_indicator_8.pdf).

travail a également lancé un projet de plateforme en ligne centralisée des solutions de trésorerie devant permettre de normaliser et de moduler les pratiques de connectivité bancaire et d'accéder directement aux écosystèmes financiers du monde entier.

## **IX. Le multilinguisme, une valeur fondamentale de l'Organisation**

67. Dans le cadre de ses fonctions de facilitateur, le secrétariat du CCS a continué à épauler le Secrétaire général, qui s'était personnellement engagé à promouvoir le multilinguisme dans l'ensemble du système des Nations Unies, assisté le Coordonnateur pour le multilinguisme et Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et encouragé l'adoption d'une approche coordonnée du multilinguisme dans les organismes membres du Conseil. Par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses mécanismes subsidiaires, le secrétariat du CCS a soutenu les travaux du réseau de personnes référentes pour le multilinguisme, sous la direction du Coordonnateur pour le multilinguisme, notamment en organisant des consultations à l'échelle du système et en formulant des recommandations sur la manière la plus adaptée et la plus efficace de faire du multilinguisme une valeur fondamentale de tous les organismes des Nations Unies.

68. Le secrétariat du CCS a également contribué aux travaux du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies en lui communiquant des informations techniques sur les aspects transinstitutionnels du multilinguisme. Il a aussi aidé les organismes du système à mettre régulièrement en commun leurs connaissances et leurs retours d'expérience sur des solutions viables propres à garantir la disponibilité de services d'interprétation de qualité et la continuité des activités compte tenu de l'évolution récente du contexte opérationnel, marquée par un recours prédominant à des formats de réunion virtuels et hybrides.

## **X. Renforcement de la transparence et de l'application du principe de responsabilité**

69. Pendant la période considérée, le secrétariat du CCS a continué d'améliorer la qualité des données recueillies au cours de ses exercices annuels de collecte de statistiques. Un travail considérable a été fait pour créer une plateforme de collecte centralisée, intégrée et facile d'utilisation en hébergeant la plateforme actuelle de gestion des données sur un nouveau serveur plus sécurisé.

70. Parallèlement, de nouvelles fonctionnalités devant faciliter l'intégration, la visualisation et l'analyse des ensembles de données du CCS ont été mises à l'essai avec profit et ont permis d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité de ces données. De nouvelles fonctionnalités de communication de l'information ont été introduites, les processus existants ont été optimisés et des problèmes techniques ont été réglés, ce qui a permis d'améliorer globalement les résultats et de renforcer la sécurité de l'information. Grâce à l'intégration de données géospatiales, l'analyse des informations et des données géographiques est à présent plus efficace et plus précise.

71. En 2021, les exercices annuels de collecte de statistiques en matière de ressources humaines et en matière financière ont eu lieu simultanément. Les données ayant été nettoyées en profondeur, on dispose dorénavant d'une source de données plus cohérentes et plus fiables à partir de laquelle les administrateurs et administratrices peuvent accéder directement à une nouvelle plateforme d'analyse.

Le nettoyage des données est un processus permanent qui exige de consulter régulièrement les fournisseurs de données. Cette activité restera une priorité en 2022.

72. Enfin le secrétariat du CCS a appliqué avec succès les nouvelles modalités de recensement du personnel sur le terrain, qui ne sera plus effectué tous les deux ans mais tous les ans, et qui sert à déterminer la formule de partage des coûts à appliquer aux activités cofinancées du système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans le cadre des processus d'établissement du budget. Cette évaluation permettra de fonder les décisions financières d'importance sur des ensembles de données plus récents.

## **XI. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organismes cofinancés**

73. Par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, le Conseil a continué de coordonner les programmes de travail de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection et d'y contribuer, comme il le fait depuis longtemps.

74. Le Réseau ressources humaines a également continué de participer aux sessions et groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale, selon son usage établi. Outre sa contribution à l'examen du système des ajustements, au lancement de la nouvelle série d'enquêtes intervilles et aux travaux relatifs au mode de calcul des salaires du personnel recruté sur le plan local, le Réseau a travaillé en concertation avec la Commission de la fonction publique sur des questions telles que l'examen du schéma directeur et des dispositions régissant le congé parental, par l'intermédiaire de son propre groupe hors siège et en participant directement aux activités des groupes de travail de la Commission. Il a également collaboré étroitement avec la Commission dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 (à savoir, au sujet de la modification des dispositions relatives à la prime de danger) et d'autres situations d'urgence (dont la réponse immédiate à la situation en Afghanistan, en septembre 2021).

75. Tout au long de 2021, les secrétariats du CCS et du Corps commun d'inspection ont tenu des échanges réguliers et constructifs, essentiellement en ligne en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19. Ils se sont notamment entretenus dans le cadre de la réunion biennale des points focaux pour le Corps commun, que ce dernier a convoquée au format virtuel les 15 et 16 septembre. Ces échanges avec les représentants du Corps commun et les inspecteurs ont été l'occasion de discussions fécondes sur la collaboration actuelle et future entre les deux organes.

76. En concertation avec les réseaux techniques et thématiques auxquels le Conseil est associé, le secrétariat du CCS a formulé des observations sur plusieurs projets de rapports que le Corps commun était en passe d'établir et a rencontré chaque fois que possible des inspecteurs et des membres du secrétariat du Corps commun pour examiner des questions intéressant ces rapports ou des documents qui seraient publiés à l'avenir. Le secrétariat du CCS a notamment : a) contribué à l'établissement du programme de travail annuel du Corps commun en communiquant des éléments de fond sur certaines propositions ; b) continué de faciliter la collecte des observations et des vues des organismes des Nations Unies sur les rapports établis par le Corps commun sur des questions intéressant l'ensemble du système ; c) publié en temps utile les notes du Secrétaire général<sup>40</sup> sur ces sujets au nom des membres du Conseil.

<sup>40</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unjju.org/fr/content/rapports](http://www.unjju.org/fr/content/rapports) (colonne « Comments »).

77. Enfin, en concertation avec les membres du Conseil et en application des procédures prévues à l'article 3 du chapitre II du Statut du Corps commun d'inspection<sup>41</sup>, le Président du CCS a examiné les qualifications de quatre inspecteurs qu'il était proposé de nommer en 2022.

## **XII. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public**

78. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) pour la présentation des états financiers de l'Organisation des Nations Unies. Les 26 organismes membres du système des Nations Unies et les 8 organismes à qui le statut d'observateur a été octroyé ont adopté et appliqué ces normes et font l'objet d'opinions sans réserve lors des audits, ce qui témoigne de l'engagement et de la capacité du système des Nations Unies à se conformer durablement à ces normes évolutives pour améliorer la qualité de l'information financière, renforcer la transparence et respecter le principe de responsabilité.

79. Le Comité de haut niveau sur la gestion a créé le Groupe de travail des normes comptables et lui a confié le soin de faire appliquer les normes IPSAS, initialement et dans la durée. Le Groupe de travail a continué de veiller à ce que les normes IPSAS existantes et nouvelles soient effectivement appliquées, tout en encourageant l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies.

80. Le Conseil des normes IPSAS actualise les normes et publie des directives afin de répondre à l'évolution de la situation et des besoins des utilisateurs. Des représentants du Groupe de travail ont assisté aux réunions du Conseil tout au long de l'année, de manière à se tenir au fait des nouvelles décisions et des projets à venir et de transmettre des retours d'information à cet organe au nom du système des Nations Unies. Plusieurs ateliers ont été organisés en 2021, avec la participation de membres du personnel du Conseil des normes IPSAS et des organismes du système des Nations Unies. Ils ont porté essentiellement sur les normes en cours d'élaboration concernant les produits et les charges. Le Groupe de travail s'est renseigné et a diffusé des orientations sur les informations que les organismes du système auraient à fournir en ce qui concerne l'impact de la pandémie sur leurs états financiers et l'information financière qu'ils devaient présenter.

81. Le Groupe de travail a tenu sa réunion annuelle au format virtuel en octobre 2021. Il a examiné une série de questions et a notamment entendu un exposé de représentants du Conseil des normes IPSAS sur l'élaboration en cours de la nouvelle norme relative à la comptabilisation des produits et aux paiements de transferts, et a tenu un échange de vues avec les intervenants. Cette réunion lui a également donné l'occasion de tenir un échange avec le Comité des commissaires aux comptes sur ses principales observations et recommandations d'audit et sur de nouvelles questions d'audit que soulevaient ses travaux. Le Groupe de travail a par ailleurs examiné d'autres sujets, dont la question de l'information financière présentée aux donateurs, celle des innovations concernant l'audit à distance des inventaires physiques et les modalités de comptabilisation des charges à payer au titre des projets en l'absence de rapports des partenaires opérationnels. L'objectif des débats était de favoriser l'échange d'informations et d'expérience entre les organismes du système des Nations

---

<sup>41</sup> Résolution 31/192 de l'Assemblée générale, annexe, chap. II, art. 3.

---

Unies et, partant, de garantir une interprétation et une application cohérentes et pérennes des normes relatives à l'information financière.

### **XIII. Conclusion**

82. En 2021, le Conseil des chefs de secrétariat a servi de vecteur d'intégration et de cohérence au sein du système des Nations Unies pour un large éventail de questions de programmation et de gestion et a appuyé ainsi l'exécution des mandats et la mise en œuvre des priorités des organismes intergouvernementaux. Tandis que la communauté internationale était toujours aux prises avec des problèmes complexes, dont la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies a résolument continué d'offrir un appui et des conseils pratiques aux États Membres en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

83. Le Conseil a maintenu son engagement en faveur des objectifs de développement durable et continué de promouvoir des activités de préparation et de suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies, d'améliorer les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et d'innover en la matière, en se donnant pour considérations premières les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le bien-être des populations au service desquelles il œuvre.

---